

LE RECOURS AU TRAVAIL INTERIMAIRE AU SPF FINANCES DES AVRIL 2023 !

Pour la CGSP AMiO Finances, l'année 2023 a commencé assez mal puisque le seul point mis à l'ordre du jour de la première réunion de négociation est le recours au travail intérimaire. C'est l'AGFisc (pilier P) qui a décidé d'y recourir.

Dès la signature du contrat-cadre conclu par la Fonction publique fédérale

<https://bosa.belgium.be/fr/news/accord-cadre-permettant-le-recours-au-travail-interimaire>,

la CGSP avait prévenu le management de son opposition à cette privatisation, le SPF Finances figurant dans la liste des organisations participantes.

Le SPF Finances entend recourir au travail intérimaire pour la période de rentrée des déclarations fiscales (avril, mai et juin) pour des tâches non-fiscales (fixation des rendez-vous dans le cadre du TOWTel).

Pour rappel, ce système a été mis en place lorsque le contexte sanitaire ne permettait plus de recevoir les contribuables dans les bureaux. Le manque de personnel est toutefois tel, qu'en période de déclarations, le SPF Finances ne dispose plus d'une capacité suffisante pour assurer ses missions de gestion et de contrôle.

La négociation a débuté par une présentation des résultats d'une enquête réalisée par l'intermédiaire des chefs de centre (787 répondants /1756 collaborateurs interrogés) qui montrent que le système TOWTel est apprécié et permet de mieux organiser le remplissage des déclarations.

Le management a ensuite expliqué qu'il devait trouver une solution à ce pic de charge de

travail. Comme il souhaite concentrer les compétences du personnel du SPF Finances sur des missions fiscales, il souhaite faire appel à du personnel supplémentaire pour une période déterminée.

La CGSP a d'emblée fait part de sa position négative, même si ce projet, à court terme, devrait permettre d'alléger pour partie la charge de travail du personnel concerné par ces tâches.

Il a été rappelé à l'autorité qu'il s'agit d'une ^x^{ième} mesure qui résulte du manque de personnel, qui est une conséquence de la diminution des moyens alloués par le Gouvernement fédéral au SPF Finances, ce qui relève d'un choix politique.

Pour la CGSP, la solution réside dans des recrutements de personnel de niveau C, même si c'est plus lourd et long à mettre en place. Un projet d'adaptation de l'AR du 1^{er} février 1993 relatif aux tâches auxiliaires ou spécifiques est, par ailleurs, en cours de négociation au Comité B et vise les fonctions de call center du SPF Finances.

Le budget nécessaire à l'engagement de maximum 150 intérimaires pendant 3 mois n'aura d'impact, ni sur le plan de personnel, ni sur le fonctionnement du SPF Finances, selon l'autorité, par l'utilisation de crédits de personnel qui ne seront pas utilisés en 2023 et qui seraient perdus (reliquat provenant des engagements en cours d'année qui sont budgétés pour toute une année civile).

Il reste encore des incertitudes sur les modalités pratiques et l'autorité doit encore nous transmettre des documents (dont le protocole), les seuls reçus étant une présentation PowerPoint...

FONCTION PUBLIQUE FEDERALE

Vu le peu d'avancées à la sortie du dernier conclave budgétaire (au niveau individuel, l'octroi de chèques-repas à partir d'avril 2024 et, au niveau collectif, pour le SPF Finances, une enveloppe supplémentaire pour 255 engagements), les actions se poursuivent et des rencontres ont été sollicitées auprès des différents partis politiques.

Pour rappel, la ministre de la Fonction publique s'était engagée, dans le cadre de la signature d'un pré-accord et après plusieurs mois de concertation syndicale, à défendre nos revendications.

La CGSP s'interroge sur son véritable projet politique. En effet, elle n'a pas obtenu le budget nécessaire au financement du pré-accord et, alors qu'elle déclare vouloir défendre l'emploi statutaire, elle multiplie les projets de type contractuel allant jusqu'à la conclusion d'un accord-cadre en vue de mettre à disposition les services d'agences d'intérim pour pouvoir répondre de manière flexible aux besoins en personnel (effet au 1^{er} septembre 2022 pour une période de 4 ans).

EVALUATION : ENTRETIEN DE CYCLE D'EVALUATION – RAPPELS UTILES

Clôture cycle 2022

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation (AR du 14 janvier 2022 relatif à l'évaluation dans la Fonction publique fédérale), le SPF Finances a décidé de clôturer le cycle 2022 au 31 décembre 2022 (à l'instar de ce qui était prévu dans l'ancien système).

Entretien de cycle d'évaluation

L'entretien de cycle d'évaluation devant être organisé par l'évaluateur dans le dernier mois du cycle d'évaluation ou dans le mois qui suit la fin de celui-ci, des convocations sont actuellement envoyées au personnel.

Pour rappel, il doit s'agir d'un entretien et, si vous êtes absent au moment de l'entretien, il sera postposé au plus tard dans le mois qui suit votre reprise du travail.

A la différence des années précédentes, l'entretien de cycle d'évaluation auquel votre supérieur hiérarchique vous convie :

-portera sur le **bilan** du cycle précédent (*évaluation du membre du personnel au regard des objectifs qui lui ont été fixés*) et sur la **planification** du cycle à venir (*définition des objectifs*) ;

-n'aboutira pas à l'attribution d'une mention, sauf si le supérieur hiérarchique estime qu'une mention « insuffisant » s'impose dans le respect de la procédure (remédiation préalable et entretiens de fonctionnement).

➤ Volet bilan

La réalisation des objectifs de prestation et de développement fixés en 2022 conduit à l'activation du cycle d'évaluation suivant (2023).

La non-réalisation des objectifs de prestation et de développement conduit à une remédiation ou à l'attribution de la mention «insuffisant». Dans ce cas, il faut immédiatement contacter votre délégué syndical (recours dans les 20 jours ouvrables qui suivent la notification du rapport ▲).

➤ *Volet planification*

Concernant la fixation des objectifs de prestation et de développement personnel, si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition faite, une médiation du directeur P&O ou son délégué sera organisée et, si elle échoue, le directeur déterminera sur base de la description de fonction (le cas échéant adaptée), les objectifs de prestation et de développement, par décision motivée.

La CGSP souhaite que votre entretien se passe au mieux. Si tel n'est pas le cas ou si vous vous posez des questions, les délégués CGSP sont à vos côtés 😊.

PERSOPOINT

Des adaptations sont apportées régulièrement mais vous êtes encore trop nombreux à être mécontents. N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes en attente ou problèmes qui ne sont pas solutionnés. L'autorité nous demande chaque fois des exemples concrets lorsque nous évoquons PersoPoint.

TELEPHONIE, ENVIE DE FAIRE CHANGER LES CHOSES ? N'OUBLIEZ PAS DE PARTICIPER A L'ENQUETE CGSP

Si des ajustements ont été apportés à la téléphonie, pour la CGSP, ils sont insuffisants. La CGSP souhaite identifier au mieux les problèmes rencontrés dans chaque administration générale, afin de dresser un cahier de revendications exhaustif, que nous adresserons à l'autorité. C'est à cette fin que les délégués CGSP AMiO Finances se chargeront de récolter vos réponses.

N'hésitez pas à les contacter pour participer !

**DISPENSES DE SERVICE 2023 (« PONTS »)
ENCORE UN PEU DE PATIENCE...**

Chaque année, l'octroi des dispenses de service était négocié au Comité B et faisait l'objet de la publication d'une circulaire publiée au mois de décembre.

C'est ainsi qu'il y a eu 3 jours de dispense de service en 2022 et 2 jours en 2021.

La ministre de la Fonction publique a souhaité revoir ce mécanisme en modifiant l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'Etat. Ce dossier était à l'ordre du jour du Comité B du 21 décembre 2022, mais a été retiré par le cabinet, les organisations syndicales ayant soulevé le caractère lourd de la mesure mise en place et le risque de discriminations qu'il allait engendrer.

En effet, en lieu et place d'une circulaire applicable à tout le personnel de la Fonction publique fédérale, le projet prévoyait un système d'octroi d'une dispense de service de nature collective par le président du comité de direction (ou le secrétaire général) le lundi précédant un jour férié coïncidant avec un mardi et le vendredi suivant un jour férié coïncidant avec un jeudi. Toutefois, si le nombre de jours ouvrables de dispense de service qui peuvent être accordés est supérieur à deux pour l'année en question, les dispenses de services seraient octroyées par le ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions. Ce texte devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Seuls les 18 mai (jeudi) et 15 août (mardi) auraient donné lieu à l'octroi d'une dispense de service par le président du comité de direction du SPF Finances, le vendredi 19 mai et le lundi 14 août 2023.

En effet, le jeudi 2 novembre n'étant pas un jour férié énuméré à l'article 1 de l'arrêté royal du 18 avril 1974 déterminant les modalités générales d'exécution de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés, aucune dispense de service n'aurait été accordée pour le vendredi 3 novembre 2023 (les agents de la Fonction publique fédérale sont en congé les 2 novembre, 15 novembre et le 26 décembre sur base de l'article 14 de l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'Etat).

A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un nouveau texte qui sera examiné par la CGSP.

CONGES DE VACANCES

Mais il y a quand même une bonne nouvelle. A partir de cette année, les membres du personnel recevront un jour de congé supplémentaire pour l'année au cours de laquelle ils atteignent 65 ans et un autre jour supplémentaire pour l'année au cours de laquelle ils atteignent 66 ans.

Cette mesure vise à compenser l'augmentation de l'âge de la pension à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030.

Pour cette année, seuls les membres du personnel qui prendront leur pension à 65 ans (et encore, il y aura une réduction du nombre de jours de congés annuels en fonction de leur date de pension) et ceux qui auront été autorisés à rester en service au-delà de l'âge légal de la pension pourront en bénéficier.

MESURES ECONOMIE D'ENERGIE

Nous sommes arrivés au stade de l'évaluation de ces mesures et des adaptations apportées dans le cadre des CIC PPT provinciaux. N'hésitez pas à nous relayer votre ressenti !

FEDOREST

La CGSP a rappelé au président du Comité de direction l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour ce service. Le manque d'effectifs épuise le personnel, qui est inquiet pour l'avenir.

PERMANENCES CGSP AMiO FINANCES

La CGSP organise des permanences dans les bureaux du SPF Finances mais aussi dans les bâtiments de la CGSP.



LA CGSP AMiO FINANCES VOUS SOUHAITE UNE BELLE ANNEE 2023 !

**Restons mobilisés
camarades et
ne lâchons rien !**

**Ensemble, on est plus
forts !**

D'autres questions ?

Contactez l'équipe Finances de la CGSP
AMiO Finances

finances.AMiO@cgspacod.be

CONTACTS

Courriel : finances.AMIO@cgsp.be

Sites : WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> - BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

RESPONSABLES RÉGIONAUX

IRB

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79
69 – E-mail : van_gompen@hotmail.com

IRW

* CENTRE

Patrick BACKES - GSM : 0471/25 12 22 – E-mail : patrick.backes@minfin.fed.be

* CHARLEROI

Claire EVERAERT - GSM : 0497/15 35 49 – E-mail : claire.everaert@minfin.fed.be

* HAINAUT OCCIDENTAL

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77 - E-mail : pierre.wattier@minfin.fed.be

* HUY

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56 - E-mail : patrick.massias@minfin.fed.be

* LIEGE

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 - E-mail : agnes.pieyns@cgspacod.be

* LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93
69 - E-mail : laurence.mazzocco@minfin.fed.be

* MONS

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27 - E-mail : olivier.horman@minfin.fed.be

* NAMUR

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06 - E-mail : christian.defaux@minfin.fed.be

* VERVIERS

Martine FOULON - GSM : 0498/31 42 40 - E-mail : martine.foulon@minfin.fed.be

* WELKENRAEDT

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 55 - E-mail : frederic.guiot@minfin.fed.be

N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.

Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur

<https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>

Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles Ou info@cgsp.be.